INFO 462' PASCAL

« Non au 19 mars »

VOICI quelques articles de presse ou de donateurs retenus à votre attention :

1/ Le village de PASCAL (initialement BAHIRA) devenu SALAH BEY à l'indépendance

Dans l'Est algérien, à 978 mètres d'altitude au cœur d'un amphithéâtre de montagnes (BOU TALEB, OULED TEBBEN), cette localité est distante de 8 km au Sud de COLBERT sur la RN 28 (SETIF – MAGRA).

Auteur : Maurice VILLARD

Source : http://www.piedsnoirs-aujourdhui.com/Pascal-region%20setif.html

PASCAL, pour honorer Blaise PASCAL (1623-1662), savant, penseur, écrivain (*ndlr : Voir au chapitre 2*), est un territoire de 1800 hectares à 978 mètres d'altitude, formant un plateau ondulé.

Arrondissement de SETIF, Commune mixte des RHIRAS – Projet de création d'une Centre à BAHIRA.

Le 22 janvier 1902 : la Commission instituée par arrêté préfectoral en date du 5 novembre 1901, à l'effet d'étudier sur place les propositions de monsieur l'Administrateur de la Commune Mixte des RHIRAS, tendant à créer un Centre de peuplement à BAHIRA s'est transportée sur place.
Appelée à se prononcer sur le meilleur parti à tirer des terres de BAHIRA, la Commission s'est rangée à l'avis de l'Administrateur des RHIRAS qui préconise la création d'un village.
En effet, la qualité des terres, l'abondance des eaux, la salubrité du pays, la situation des plus favorables sur le chemin de grande communication de SETIF à AÏN TOUTA par où s'écouleront les produits des mines du BOUTALEB, dont la mise en exploitation est prochaine, sont des avantages appréciables qui permettent de bien augurer de la prospérité du futur centre.

Sécurité, influence politique :
Distant de 8 km de COLBERT où sera installé bientôt une brigade de gendarmerie, il n'y a aucune crainte à avoir pour la sécurité du village projeté. Il existe, d'ailleurs depuis longtemps une ferme européenne à BAHIRA et les propriétaires ont toujours joui d'une parfaite tranquillité.

Au point de vue de l'influence française la création d'un centre qui présente de nombreuses chances de réussite ne peut avoir que d'heureux résultats.

Salubrité et Situation :
Le pays paraît être beaucoup plus salubre que COLBERT. On ne remarque aucun des marécages qui sont une des principales causes de l'insalubrité de ce dernier centre.

Les terres de BAHIRA s'étendent à gauche du chemin de grande communication de SETIF à AÏN TOUTA. Elles forment, une vaste plaine, d'une altitude moyenne de 980 mètres, traversée dans toute sa longueur par l'oued BAHIRA.

PASCAL / Salah BEY

Propriété :
L'Etat ne possède à BAHIRA que le groupe n° 1 du plan du ''SENATUS-CONSULTE'' du douar SEKRINE, d'une superficie de 379 ha, 97 qui lui a été attribué à la suite des opérations du Sénatus-consulte de 1863. Ce groupe sera entièrement disponible dès que le sieur BOUKROUNA Slimane ben Ahmed qui détient actuellement la parcelle appelée METAÏNA, aura reçu en compensation la terre dite BOURA, formant le groupe N° 3 du douar HAMMA, conformément à une décision gouvernementale du 6 août 1901.
Cette affaire sera réglée à bref délai. Il n'est pas possible de créer un centre avec les seules ressources domaniales existantes sur ce point, mais il est facile de réunir au groupe N°1, toutes les parcelles de terrain qui l'entourent. On arrive ainsi à créer, un périmètre de colonisation d'une étendue de 970 hectares.

Situation qui sera faite aux Indigènes par le prélèvement de leurs terres :
Le prélèvement des terres appartenant aux indigènes ne donnera lieu à aucune difficulté, la Djemaâ intéressée accepte les compensations que l'Administrateur leur propose dans les autres immeubles domaniaux que l'Etat possède dans le douar SEKRINE, permettant de les recaser dans des conditions équitables. En cas de besoin, on pourrait utiliser les terres de BOU TALEB d'une superficie de 1.107 hectares.

Voies de communication :
Le centre de BAHIRA sera desservi par le chemin de grande communication de SETIF à AÏN-TOUTA qui borne le territoire de colonisation sur toute sa longueur. Le centre sera à 30 km de la gare du MESLOUG, 41 km de SETIF, 31 km d'AMPERE et 100 km d'AÏN-TOUTA.

Eaux d'alimentation et d'irrigation :
L'alimentation en eau potable sera assurée au moyen de l'adduction de l'AÏN-SAFSAF, source située à 6 km de

l'emplacement choisi pour le centre. Les eaux de l'oued BAHIRA, très abondantes, pourront après des travaux, servir à irriguer tout le territoire comme terres de grandes cultures.

Emplacement du village :
L'emplacement du village a été fixé sur un petit plateau rocheux, situé sur la route et qui domine tout le territoire de colonisation.

Commerce et industrie :
Il y a tout lieu d'espérer que, grâce à la situation très favorable de ce village et à la proximité d'un centre minier important, le commerce prendra un essor rapide et que diverses industries ne tarderont pas à s'implanter dans le pays. C'est dans cette pensée que la Commission a jugé utile de prévoir un nombre de lots industriels plus élevé qu'à l'ordinaire.

Qualité des terres :
Le sol est de nature sablonneuse, les terres sont en général d'excellente qualité et peuvent se prêter aux cultures les plus variées, céréales et en irrigable culture de pommes de terres et fourragères.

Dépenses d'installation et d'acquisition :
Les dépenses de la création du centre peuvent s'évaluer de la manière suivante :
-Nivellement et empierrement des rues,
-Conduite de 6 km pour l'adduction de l'oued SAFSAF,
-Construction de deux bornes fontaines, d'un abreuvoir et d'un lavoir,
-Construction d'un barrage sur l'oued BAHIRA, de partiteurs, de canaux et de vannes pour l'irrigation,
-Plantations,
-Mur de clôture du cimetière.

Au total aucun bâtiment administratif n'est prévu. Le lotissement se composera de :
-16 Concessions de 40 hectares,
- 30 lots urbains de 10 ares avec un jardin de 30 ares.

La Commission exprime l'avis de concéder gratuitement un lot urbain avec le jardin et de vendre à l'amiable le lot rural.
Chaque concessionnaire devra faire un apport de 6.000 francs qui se répartit ainsi :
-Construction de la maison d'habitation et d'exploitation, 3.000 francs
-Cheptel et instruments agricoles, 3.000 francs.

-Le 12 octobre 1904, le peuplement débuté. Le Préfet fait remarquer au Gouverneur général la nécessité de la construction d'une Mairie et d'une Ecole. Après l'accord obtenu, les travaux sont confiés à l'entreprise CARLONE pour la somme de 23.870 F, suite à un rabais de 2 %.

-Le 17 août 1907, constitution d'une association syndicale afin de gérer l'irrigation. Monsieur CHOUILLET Adolphe construit un moulin à mouture indigène.

-1908 : Création d'un Bureau de Facteur-receveur

- Le 27 mai 1910, réfection, par l'entreprise FRATISSIER, de la conduite d'eau alimentant le centre de PASCAL.

Trente concessions de 40 hectares, communaux de 300 ha, la principale culture est le blé et l'orge, l'élevage de moutons, chevaux et bœufs. Marché le Dimanche. Une école sera prochainement installée, le service du culte sera assuré par le desservant de la paroisse la plus voisine.
Le Service médical sera fait par le médecin de colonisation de la circonscription.
Dépenses faites pour l'installation 102.260 Francs.

Répartition des concessions :
- 22 Immigrants,
- 10 indigènes,
- 7 familles de 34 personnes sont installées,
- 14 maisons sont construites.

-Le 12 mai 1914, création d'un Bureau télégraphique,

- 1916, le Gouverneur accorde un crédit (49 francs) pour le paiement des taxes d'irrigation afférentes aux lots de jardins,

- 1917, le 15 octobre décret approuvant l'acte administratif destiné à consacrer l'échange conclu entre l'Etat et monsieur JOULIAN nécessaire à l'agrandissement des Concessions de PASCAL. Mise en service du réseau téléphonique urbain.

- 1922. Cession du terrain militaire,

- Le 2 octobre 1926 remise du terrain de campement de RAS-SISSELY, situé en bordure du chemin N°II au kilomètre 55 de SETIF à AÏN-TOUTA

- 1929. Un Adjoint spécial et un membre siègent à la Commission municipale de la Commune Mixte des RHIRAS.

- 1940. PASCAL reçoit une dotation de 25 fusils LEBEL modèle 86/93 et de 2500 cartouches sous la responsabilité de Monsieur PUJOL Pierre, Adjoint Spécial, RIVIERE Louis, conseiller municipal et GINESTE Raoul, colon.
Ecole mixte de PASCAL : avec deux salles, deux classes primaires, pour 58 élèves ; un logement de 3 pièces, une cour de 189 m2 clôturée avec un préau de 36 m2.

Au Sud du village vers MAGRA, une source dont les eaux très abondantes actionnent le moulin CHOUILLET et irriguent les cultures. Beaucoup plus au Sud, à la sortie des gorges de la SOUBELJA, le moulin EMARD est entouré d'orangers.
La commune était administrée par un Adjoint spécial, nous pouvons citer : MM VOGLIMACI – CHAMPETIER Gaston – RIVIERE Louis - PUJOL – SOULAT Pierre qui occupèrent ce poste.

PASCAL, c'est un charmant petit village d'une vingtaine de familles européennes : PUJOL – MOURABET – DEVERDUN – RIVIERE – FERBER – DAUHENHAUER – CHAMPETIER – GINESTE – CARLONE – DAPELO. On se querellait pour les élections, on se disputait l'eau pour irriguer les jardins, mais tout était si vite oublié. Le jour de l'an les familles se rendaient visite. Les enfants faisaient la tournée des maisons, dégustant un chocolat ou une petite liqueur.
C'était un vrai bonheur de se retrouver le Lundi de Pâques dans les gorges de la SOUBELJA où nos voisins Béhaglais partageaient nos parties de pêche.
La messe était célébrée dans la Mairie c'était l'occasion pour les familles de se retrouver. Afin de réunir des fonds destinés à la construction d'une église.
Une grande fête fut organisée avec un bal dans les locaux du dock, aménagés et décorés pour la circonstance. De tous les villages environnants les familles affluèrent, ce fut un immense succès, ce qui permit d'édifier l'église du village. Il n'y avait pas de prêtre, le catéchisme était enseigné aux enfants par Phino PUJOL mais pour préparer la communion il fallait qu'ils se rendent chez madame FONTAINE à COLBERT.

PASCAL c'était presque le bout du monde, éclairé à la lampe à pétrole jusqu'en 1952, avec ses joies et ses peines. Le médecin, le docteur CONCHE demeurait à COLBERT, pourtant les accouchements se pratiquaient chez soi. Il ne fallait pas naître le jour de l'an sous la neige, c'était alors la vieille indigène ADILJA qui préparait la patiente, « tata » Pauline avait pour mission de garder les enfants dans l'attente de l'heureux événement.
Pas de vétérinaire, Gaston CHAMPELIER remplaçait parfois, le docteur BERNARD de SETIF, il était l'homme à tout faire dans le village, aidant à la tradition du sacrifice du porc ou tout aussi bien effectuant la toilette des défunts.

Ardéchois, Alsacien, Corse, quelle saga pour tous ces pionniers défricheurs, arrivés avec quelques kilos de bagages, construisirent leurs modestes maisons, transformèrent ce désert en un pays prospère.

<u>Département</u>

Le département de Constantine est un des départements français d'Algérie, qui a existé entre 1848 et 1962.

Le 28 janvier 1956, une réforme administrative visant à tenir compte de la forte croissance démographique qu'avait connue le pays amputa le 20 mai 1957, le département de ses régions occidentales et méridionales par la création de deux départements supplémentaires : le département de Sétif et le département de Batna.

Le village de PASCAL dépendait du département de SETIF et de l'Arrondissement de SAINT-ARNAUD, avec 11 centres :

AMPERE – BEHAGLE – BELLAA – CHASSELOUP LAUBAT – COLBERT – GUELLAL – NAVARIN – PASCAL – PIERRE CURIE – SAINT ARNAUD - SILLEGUE

MONUMENT aux MORTS

Aucun relevé n'a été trouvé pour cette commune.

ET si vous souhaitez en savoir sur PASCAL, clique SVP, au choix, sur l'un de ces liens :

http://www.piedsnoirs-aujourdhui.com/Pascal-region%20setif.html

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1953_num_62_334_13052

http://afn.collections.free.fr/pages/setif.html

2/ Blaise PASCAL

Blaise PASCAL est né le 19 juin 1623 à CLAIRMONT (aujourd'hui Clermont-Ferrand) en Auvergne et mort le 19 août 1662 à Paris. C'est un mathématicien, physicien, inventeur, philosophe, moraliste et théologien français.

Biographie :

Enfant précoce, son père l'éduque. Les premiers travaux de PASCAL concernent les sciences naturelles et appliquées. Il contribue de manière importante à l'étude des fluides. Il a clarifié les concepts de pression et de vide, en étendant le travail de Torricelli. PASCAL a écrit des textes importants sur la méthode scientifique.

À onze ans, il compose un court *Traité des sons* des corps vibrants et aurait démontré la 32^{e} proposition du 1er livre d'Euclide (concernant la somme des angles d'un triangle). Étienne réagit en interdisant à son fils toute poursuite de ses études en mathématiques jusqu'à quinze ans, afin qu'il puisse étudier le latin et le grec. Sainte-Beuve (dans son *Port-Royal*, III, p. 484) raconte :

« *Je n'ai rien à dire des éléments de géométrie, si ce n'est que PASCAL, qui les avait lus en manuscrit, les jugea si clairs et si bien ordonnés, qu'il jeta au feu, dit-on, un essai d'éléments qu'il avait fait lui-même d'après Euclide, et qu'Arnauld avait jugé confus ; c'est même ce qui avait d'abord donné à Arnauld l'idée de composer son essai : en riant, PASCAL le défia de faire mieux, et le docteur, à son premier loisir, tint et gagna la gageure.* »

À douze ans (1635), il commence à travailler seul sur la géométrie. Le travail de Desargues l'intéressa particulièrement et lui inspira, à seize ans, un traité sur les sections coniques : *Essai sur les coniques*. La majeure partie en est perdue mais un résultat essentiel et original en reste sous le nom de théorème de Pascal. Le travail de PASCAL était si précoce que Descartes, en voyant le manuscrit, crut qu'il était de son père.

En 1638, Étienne, opposé aux dispositions fiscales du cardinal de Richelieu, quitte Paris avec sa famille pour échapper à la Bastille. Lorsque Jacqueline, sœur de Blaise, dit un compliment particulièrement bien tourné devant Richelieu, Étienne obtient sa grâce. En 1639, la famille s'installe à Rouen où Étienne devient commissaire délégué par le Roi pour l'impôt et la levée des tailles.

À dix-huit ans (1641), PASCAL commence le développement de la Pascaline, machine à calculer capable d'effectuer des additions et des soustractions afin d'aider son père dans son travail. Il en écrit le mode d'emploi : *Avis nécessaire à ceux qui auront la curiosité de voir la dite machine et s'en servir*. Plusieurs exemplaires sont conservés, en France, au Musée des arts et métiers à Paris et au musée de Clermont-Ferrand. Bien que ce soit le tout début du calcul mécanique, ce fut un échec

commercial à cause de son coût élevé (100 livres). PASCAL améliorera la conception de la machine pendant encore dix années et en construira une vingtaine d'exemplaires.

Mathématicien de premier ordre, il crée deux nouveaux champs de recherche majeurs : tout d'abord il publie un traité de géométrie projective à seize ans ; ensuite il développe en 1654 une méthode de résolution du « problème des partis » qui, donnant naissance au cours du 18e siècle au calcul des probabilités, influencera fortement les théories économiques modernes et les sciences sociales.

PASCAL est également à l'origine de l'invention de la presse hydraulique, s'appuyant sur le principe qui porte son nom.

On lui attribue également l'invention de la *brouette* ou vinaigrette, et du haquet, véhicule hippomobile conçu pour le transport des marchandises en tonneaux.

Après une expérience mystique qu'il éprouva à la suite d'un accident de carrosse en octobre 1654, il se consacre à la réflexion philosophique et religieuse. Il écrit pendant cette période *Les Provinciales* et les *Pensées*, ces dernières n'étant publiées qu'après sa mort qui survient deux mois après son 39e anniversaire, alors qu'il a été longtemps malade (sujet à des migraines violentes en particulier).

Derniers travaux et décès

EPITAPHE
DE BLAISE PASCAL.

PRO COLUMNA SUPERIORI,
SUB TUMULO MARMOREO,
JACET BLASIUS PASCAL CLAROMONTANUS STEPHANI PASCAL IN SUPREMA APUD ARVERNOS SUBSIDIORUM CURIA PRÆSIDIS FILIUS, POST ALIQUOT ANNOS IN SEVERIORI SECESSU ET DIVINÆ LEGIS MEDITATIONE TRANSACTOS, FÆLICITER ET RELIGIOSE IN PACE CHRISTI VITA FUNCTUS, ANNO 1662. ÆTATIS 39.° DIE, 19.° AUGUSTI. OPTASSET ILLE QUIDEM PRÆ PAUPERTATIS ET HUMILITATIS STUDIO ETIAM HIS SEPULCHRI HONORIBUS CARERE, MORTUUSQUE ETIAMNUM LATERE QUI VIVUS SEMPER LATERE VOLUERAT VERUM EJUS IN HAC PARTE VOTIS CUM CEDERE NON POSSET FLORINUS PERIER IN EADEM SUBSIDIORUM CURIA CONSILIARIUS, GILBERTÆ PASCAL BLASII PASCAL SORORIS CONJUX AMANTISSIMUS, HANC TABULAM POSUIT QUA ET SUAM IN ILLUM PIETATEM SIGNIFICARET, ET CHRISTIANOS AD CHRISTIANA PRECUM OFFICIA SIBI AC DEFUNCTO PROFUTURA COHORTARETUR.

Épitaphe de Pascal dans l'église Saint-Étienne-du-Mont de Paris 5ème.

T. S. Eliot décrit PASCAL, à cette période de sa vie, comme « un homme mondain parmi les ascètes et comme un ascète parmi les hommes du monde ». Le style de vie ascétique de Pascal venait de sa foi en ce qu'il était naturel et normal pour un homme de souffrir. Dans ses dernières années troublées par une mauvaise santé, il rejette les ordonnances de ses médecins en disant : « La maladie est l'état naturel du chrétien. » D'après sa sœur Gilberte, il aurait écrit alors sa *Prière pour demander à Dieu le bon usage des maladies*.

En 1659, PASCAL tombe sérieusement malade.

Louis XIV a interdit le mouvement janséniste de Port-Royal en 1661. En réponse, Pascal a écrit un de ses derniers travaux, *Écrit sur la signature du formulaire*, recommandant instamment aux jansénistes de ne pas le signer. Plus tard au cours de cette année, sa sœur Jacqueline meurt, ce qui convainc PASCAL de cesser sa polémique à propos du jansénisme.

Grâce à ses connaissances en hydrostatique, il participe à l'assèchement des marais poitevins, à la demande du Duc de Roannez. C'est avec ce dernier qu'il inaugurera la dernière de ses réalisations qui reflète parfaitement le souci d'action concrète qui habite le savant : la première ligne de « transports en commun », convoyant les passagers dans Paris avec des carrosses à cinq sols munis de plusieurs sièges.

En 1662, la maladie de PASCAL est devenue plus violente. Conscient du fait qu'il a peu de chances de survivre, il songe à trouver un hôpital pour les maladies incurables, mais ses médecins le déclarent intransportable. À Paris, le 17 août 1662, Pascal a des convulsions et reçoit l'extrême onction. Il meurt le matin du 19 au n° 8 de la rue Neuve-Saint-Étienne-du-Mont (devenue le n° 2 de la rue Rollin), ses derniers mots étant « Puisse Dieu ne jamais m'abandonner ». Il est enterré dans l'église Saint-Étienne-du-Mont.

L'autopsie pratiquée après sa mort révélera de graves problèmes stomacaux et abdominaux, accompagnés de lésions cérébrales. Malgré cette autopsie, la raison exacte de sa santé chancelante n'est pas connue.

Des spéculations ont eu lieu à propos de tuberculose, d'un cancer de l'estomac ou d'une combinaison des deux. Les maux de tête qui affectaient Pascal sont attribués à la lésion cérébrale. (Marguerite Périer, sa nièce, dit dans sa biographie de

Pascal que l'autopsie révéla que « le crâne ne comportait aucune trace de suture autre que la lambdoïde… avec une abondance de cervelle, dont la substance était si solide et si condensée… »).

Pensées

Pascal ne put achever, avant de mourir, son travail théologique le plus important : un examen soutenu et logique de la défense de la foi chrétienne, avec pour titre original *Apologie de la religion chrétienne*.

Après sa mort, de nombreuses feuilles de papier ont été trouvées lors du tri de ses effets personnels, sur lesquelles étaient notées des pensées isolées, feuilles regroupées en liasses dans un ordre provisoire mais parlant. La première version de ces notes éparses est imprimée en 1669 sous le titre *Pensées de M. Pascal sur la religion et sur quelques autres sujets*. Elles sont devenues très vite un classique. Parce que ses amis et les disciples de Port-Royal étaient conscients que ces « pensées » fragmentaires pouvaient mener au scepticisme plutôt qu'à la piété, ils ont caché les pensées sceptiques et ont modifié une partie du reste, de peur que le roi ou l'église n'en prenne offense alors que la persécution de Port-Royal avait cessé, et les rédacteurs ne souhaitaient pas une reprise de la polémique. Il a fallu attendre le 19e siècle pour que les *Pensées* soient publiées complètement et avec le texte d'origine, tirées de l'oubli et éditées par le philosophe Victor Cousin.

Les *Pensées* de PASCAL sont largement considérées comme une des pièces maîtresses et une étape de la littérature française. En présentant ses observations sur un chapitre, Sainte-Beuve considérait ces pages comme les plus fines de la langue française. Will Durant, dans son onzième volume de l'*Histoire des civilisations*, le juge comme « le livre le plus éloquent en français ». Dans les *Pensées*, PASCAL présente plusieurs paradoxes philosophiques : infini et néant, foi et raison, âme et matière, mort et vie, sens et vanité – apparemment n'arrivant à aucune conclusion définitive sans l'appui de l'humilité et de la grâce. En les rassemblant, il développe le pari de PASCAL.

3/ La République et l'islam : le temps de l'Algérie française.

Source : http://www.kabyleuniversel.com/2011/06/07/la-republique-et-l%E2%80%99islam-le-temps-de-l%E2%80%99algerie-francaise/

Lors de la loi de séparation des Églises et de l'État en 1905, la présence de l'islam en France est extrêmement marginale, on estime à environ 10 000 le nombre des musulmans sur le sol métropolitain. Si Aristide Briand évoque « l'Église israélite » il n'évoque pas « l'Église islamique ». L'islam n'est donc pas pris en considération, tout comme l'ignorait le Concordat de 1801 qui ne reconnaissait que quatre cultes – catholique, réformé, luthérien et israélite [1808]. La loi de 1905 avait prévu [art.43] d'organiser cette séparation dans les départements de l'Algérie française. En fait, il n'en fut rien pour l'islam, et de mesure d'exception en mesure d'exception, cela perdura jusqu'à l'indépendance en 1962.

L'État français ainsi que la grande majorité des colons sur place ne souhaitaient pas que les « indigènes musulmans » [4,7 millions en 1907] puissent accéder à la citoyenneté française [à la différence des juifs avec le décret Crémieux de 1870], aussi le statut personnel régi par le droit musulman fut-il maintenu. De même, le culte musulman continua d'être régi par le droit islamique.

C'est contre cette double discrimination que tenta de lutter l'Émir Khaled KADER, l'un des petits-fils du grand Abd el-KADER. Considéré comme le premier nationaliste algérien, il demanda d'abord à la France la citoyenneté française pour les « indigènes » en contrepartie de l'obligation de la conscription militaire [1912], puis ensuite, l'application de la laïcité au profit des mêmes. Cette dernière demande est exposée dans un courrier adressé au Président du Conseil d'alors, Édouard HERRIOT. Ce dernier porteur du projet novateur de construction de la Grande Mosquée à Paris aurait pu être sensible à cette demande. Mais non, la France laïque en métropole préfère continuer à subventionner l'islam en Algérie afin de mieux le contrôler. Le regard de la République Française sur l'islam est donc une affaire de longue date.

Document : Lettre de l'émir Khaled au président Herriot (3 juillet 1924).

« Monsieur le Président,

Les musulmans algériens voient en votre avènement au pouvoir un heureux présage, une ère nouvelle pour leur entrée dans la voie de l'émancipation. En ma qualité d'un des plus simples défenseurs de la cause des indigènes de l'Algérie, exilé pour avoir pris ouvertement la défense de leurs intérêts vitaux, j'ai l'honneur de soumettre au nouveau chef du gouvernement français le programme de nos revendications primordiales :

1. ***représentation au parlement, à proportion égale avec les européens algériens ;***
2. ***suppression pleine et entière des lois et mesures d'exception, des tribunaux répressifs, des cours criminelles, de la surveillance administrative, avec retour pur et simple du droit commun ;***
3. ***mêmes charges et mêmes droits que les français en ce qui concerne le service militaire ;***
4. ***accession pour les indigènes algériens à tous les grades civils et militaires, sans autre distinction que le mérite et les capacités personnelles ;***
5. ***application intégrale aux indigènes de la loi sur l'instruction obligatoire, avec liberté de l'enseignement ;***
6. ***liberté de presse et d'association ;***
7. ***application au culte musulman de la loi de la séparation des cultes de l'Etat ;***
8. ***amnistie générale ;***
9. ***application aux indigènes des lois sociales et ouvrières ;***

10. ***liberté absolue pour les indigènes de toute catégorie de se rendre en France.***

Ne se trouvant pas en contradiction avec le programme libéral de votre ministère et de votre parti, nous avons le ferme espoir que nos légitimes desiderata, ci-dessus exprimé, seront pris en haute considération.

Veuillez agréer…

Emir Khaled

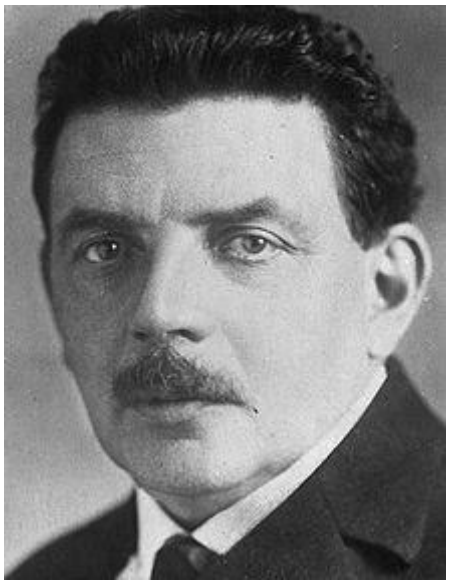

Edouard Herriot

Ce mémorandum de dix revendications ne concerne pas le seul domaine religieux, mais l'ensemble de la situation des Indigènes algériens. Dans la réalité comme dans l'enseignement de la discipline historique, les registres sont intimement mêlés, le fait religieux existe rarement à l'état brut et pur, il n'est, comme ici, qu'un élément parmi d'autres de l'activité humaine. Nous proposons quelques rappels de connaissances pour étayer la réflexion.

Quelle est la situation de l'Algérie en 1924 ?

L'essentiel du cadre législatif et réglementaire qui régit l'Algérie en 1924 remonte aux débuts de la 3ème République. Depuis 1881, l'Algérie est découpée en trois départements plus les territoires sahariens, un code de l'indigénat régit la vie des indigènes musulmans qui, sauf exceptions, n'accèdent pas à la citoyenneté française réservée aux colons et aux Juifs (décret Crémieux).

Les indigènes sont soumis à toutes sortes de régimes spéciaux, tant pour la justice que pour l'armée ou l'école. Si Clemenceau osa remercier les Algériens pour leur glorieuse contribution à la grande guerre, les concessions faites en 1919 à l'Algérie restèrent pour la plupart lettre morte.

L'émir Khaled a toujours refusé la citoyenneté française car cette naturalisation exigeait pour tout indigène de renoncer à son statut personnel, c'est-à-dire à la loi islamique, ce qui revenait, dans l'esprit de l'islam, à apostasier. La République obligeait à choisir entre une vie selon les préceptes de l'islam et la citoyenneté française. Le procédé de naturalisation de l'époque pose nettement le problème du rapport islam- pouvoir politique non-musulman, la question de savoir si l'on peut être à la fois pleinement français et pleinement musulman. Les naturalisés sont relativement peu nombreux, ce sont surtout des petits fonctionnaires. De 1919 à 1925, on n'enregistre que 585 cas, soit une moyenne de 83 par an. Cette situation de sujétion, d'apparente incompatibilité entre l'islam et la République française n'est pas oubliée de nos jours où le voile islamique est visé.

Les indigènes de religion musulmane sont donc considérés comme français, plus précisément « sujets français », n'étant pas citoyens, la plupart des fonctions d'autorité leur étaient interdites. La loi de 1905 de séparation des religions et de l'État n'est pas appliquée, l'islam est encadré, en Algérie, l'attitude coloniale prévaut sur l'attitude républicaine.

Pourquoi une lettre à Édouard Herriot ?

Adversaire du Bloc national qui règne sur la France victorieuse d'après 1918, E. Herriot reconstitue le parti radical dès 1922, et propose aux socialistes la constitution d'un cartel électoral pour remporter les élections de 1924. Malgré une absence de programme précis, le Cartel remporta ces élections, le Président de la république, acculé à démissionné fut remplacé par le radical Gaston Doumergue qui nomma E. Herriot Président du Conseil, c'est à dire chef du gouvernement le 15 juin 1924. La lettre de l'émir Khaled du 3 juillet, se situe donc dans ce contexte d'installation du nouveau gouvernement. E. Herriot souhaite prendre le contre-pied de la politique de droite du Bloc national précédant en proposant :

- **un projet de loi d'amnistie, conçu comme un acte réparateur à l'encontre des mesures antirépublicaines du Bloc. L'émir exilé en 1923 porte donc tous ses espoirs sur ce gouvernement.**
- **Un respect des lois sociales**
- **Une politique extérieure en lien avec l'esprit de la SDN. Or, l'émir rédigea une lettre au Président Wilson.**
- **Après la mise en veille des lois de séparation de 1905, un retour à une politique de laïcité pour l'ensemble du territoire français, y compris l'Alsace Lorraine toujours concordataire.**

Par ailleurs, E. Herriot est connu pour s'être déjà intéressé à la question de l'islam au sortir de la grande guerre en rédigeant un rapport qui est à l'origine de la loi du 19 août 1920 qui accorde un crédit de 500 000 Francs à la Société des Habous et Lieux saints de l'Islam fondée en 1917.

Ainsi donc, Édouard Herriot apparaît-il à l'émir Khaled comme l'homme politique français capable de faire appliquer la loi de 1905 à l'Algérie.

Pourquoi demander l'application de la laïcité en Algérie ?

Revendiquer l'application au culte musulman de la loi de séparation des cultes de l'État peut étonner dans les propos de l'émir Khaled, alors que l'Église catholique n'est pas encore bien remise de cette loi. L'islam à cette époque serait-il plus demandeur de laïcité que le christianisme ? Avant d'analyser les motivations de cette demande, il nous faut au préalable rappeler pourquoi la république française, laïque dans ses fondements et dans ses pratiques métropolitaines, ne l'est pas en Algérie.

Au début de la conquête de l'Algérie, le regard porté sur l'islam est fait d'idées vieillottes. De Bourmont croyait prendre sa revanche sur les croisades et le secrétaire de Bugeaud, Louis Veuillot, déclarait que « *les Arabes ne seront à la France que lorsqu'ils seront Français, et ne seront Français que lorsqu'ils seront chrétiens* ». Très tôt cependant, les Français comprirent que toute tentative missionnaire de conversion était vouée à l'échec, mais ils n'en conservèrent pas moins une certaine méfiance à l'égard d'une religion qui était celle des vaincus. N'était-ce pas au nom de l'islam que des révoltes furent menées depuis Abd el-Khader ? C'est donc pense-t-on, une religion qu'il faut encadrer, contrôler, aussi n'est-il pas question de la laisser libre d'agir dans le cadre d'une séparation religion-Etat. Le décret d'application de 1907 de mise en œuvre de la loi de séparation de 1905, ne sera jamais appliqué.

En Algérie, le ministère de la justice et des cultes gère directement le personnel cultuel qui est choisi, nommé, payé, contrôlé. Les critères ne sont pas forcément ceux de la compétence religieuse mais ceux de la docilité à l'égard de la France. Les postes de muftis ou d'imams sont souvent accordés comme des récompenses financières à ceux qui avaient bien servi la patrie durant la grande guerre. Ce personnel placé dans le cadre d'un service civil, est sommé de prêchée « *la soumission au destin voulu par la Providence et l'obéissance au gouvernement général, aux caïds et aux colons* » Un imam déclare à ses fidèles : « *Si Dieu nous les a envoyés pour nos péchés, il nous en délivrera quand il le jugera bon. En attendant, il faut accepter le sort qui nous est fait. Toutes les péripéties du malheur d'aujourd'hui ? « Mektoub », c'était écrit !* ».

Un administrateur français sur place cumule significativement deux fonctions avec le titre de Secrétaire général des Affaires Indigènes et de la Police Générale. L'idée est claire, l'islam peut être la source de désordre !

La République s'appuie également sur les chefs de confréries religieuses, jadis alliés d'Abd el-Khader, mais depuis «neutralisés, retournés ». L'État laissera se développer un islam populaire avec des processions colorées, le culte des marabouts, ces saints populaires guérisseurs. Les musulmans réformateurs opposés à cette politique, comme A. Ben Badis qui mène campagne contre l'islam populaire des confréries et les marabouts alliés au pouvoir colonial, sont interdits de prêche. La République française intervient donc directement dans les affaires du culte musulman.

Dans un tel contexte, revendiquer l'application de la loi de séparation c'est pour l'émir Khaled et de nombreux oulémas qui le soutiennent, une demande de liberté, un rejet du contrôle colonial, la possibilité pour l'islam d'Algérie de s'organiser soi-même. Il ne faudrait pas en déduire que l'islam en général est favorable à la philosophie laïque française. Dans la mesure où le pouvoir politique, en l'occurrence ici français, n'est pas musulman, mieux vaut en être séparé.

Derrière cette demande se profile également la question de la liberté d'enseigner, d'apprendre l'arabe considéré comme langue étrangère par la France alors que pour l'islam c'est la clef d'accessibilité à la lecture et compréhension du Coran.

4/ La Gauche, la Droite et le fait colonial en France (1880 – 1960) -2e Episode- (Auteur Jacques MARSEILLE)

Droite, gauche : appliqués à la question coloniale, les clivages de la vie politique française demeurent-ils pertinents ? Battant en brèche quelques idées reçues, Jacques MARSEILLE révèle la complexité d'un débat qui viola parfois les frontières idéologiques : une certaine gauche restait prisonnière de sa culture jacobine, tandis qu'une certaine droite défendait des thèses peut-être plus « émancipatrices ». Mission civilisatrice des uns, pragmatisme économique des autres : laquelle des deux attitudes servait-elle le mieux les intérêts des peuples colonisés ?

-Episode 1 = Introduction et présentation (sujet diffusé INFO 461)
-Episode 2 = Mission civilisatrice ou Utopie révolutionnaire

Jacques MARSEILLE, historien-économiste (1945/ 2010)

A la veille de la première guerre mondiale, rappelons-le pour mémoire, ce n'est plus la nécessité des conquêtes qui cristallise les oppositions, mais la nature de la politique à mener dans l'empire. Dans une très large mesure en effet, le sentiment de la supériorité française que partage l'ensemble de l'opinion et des forces politiques a gommé les clivages traditionnels.

« *La mission civilisatrice qui est aujourd'hui le prétexte de l'intervention,* écrit en 1908 le socialiste Eugène FOURNIERE*, sera demain un devoir pour la démocratie sociale. On ne pourrait pas s'incliner devant les droits prétendus des propriétaires fainéants* ». Avant d'ajouter : « *Il est certain que lorsque les peuples civilisés auront une autre politique coloniale, ils auront un droit qui sera en même temps un devoir vis-à-vis des populations arriérées qui pratiquent l'esclavage, le banditisme, la torture et autres formes de barbarie. Cette politique, seule la démocratie socialiste internationale enfin triomphante pourra l'appliquer* ».

S'ils condamnaient les '' *flibustiers de la finance et de l'industrie''* qui exploitaient les populations pour imposer leurs produits, les socialistes pensaient en fait pouvoir un jour promouvoir une politique coloniale '' positive '', facteur de libération et de progrès. L'immense majorité d'entre eux estimait, comme Jean JAURES en 1913, que le « *Parti socialiste n »aurait pas la puérilité et l'enfantillage de demander que, du jour au lendemain, on procède à l'évacuation des colonies* » où la France avait « *des devoirs précis et profonds* ». Et, quand *l'Humanité* ouvrait courageusement ses colonnes aux soldats français au Maroc, c'était pour renvoyer au lecteur l'image d'un pays barbare, non civilisé, comme en témoigne la lettre de ce chasseur alpin indigné par l'ordre de décapiter une centaine de cadavres laissés sur place par les Béni-M'Tir après le combat terrible d'AÏN-MAAROUF : « *Oh! Quelle épouvantable besogne! Couper la tête des morts comme on coupe la tête des cochons! Je frémis encore d'avoir vu ça. Il faut dire que ce sont surtout des moricauds qui ont fait cet abominable travail. On voyait ces sauvages-là rigoler en emportant les têtes ensanglantées dans un pan de leur burnous* ». Et le commentaire de *L'Humanité* de dénoncer l'hypocrisie d'une politique consistant à « *amener la civilisation à coups de canon* ».

''Amener la civilisation'', tel est le mot d'ordre qui rassemble les forces de gauche à l'orée du 20e siècle et les conduit à proposer une politique d'assimilation généreuse légitimée par l'anarchie, l'indolence ou la brutalité féroce et aveugle des populations indigènes. Un an avant la guerre, le socialiste ALLARD n'écrit-il pas dans *L'Humanité* qu'il se sent « *intellectuellement bien plus près d'un Allemand que des Noirs primitifs et grotesques embauchés par M. ETIENNE pour rehausser le prestige de la revue du 14 juillet* » ? Et n'est-ce pas LENINE lui-même qui ironise en avril 1918 : « *Quand j'entends dire qu'on peut parvenir au socialisme sans se mettre à l'école de la bourgeoisie, je sais que cette psychologie est celle d'un habitant de l'Afrique centrale* ».

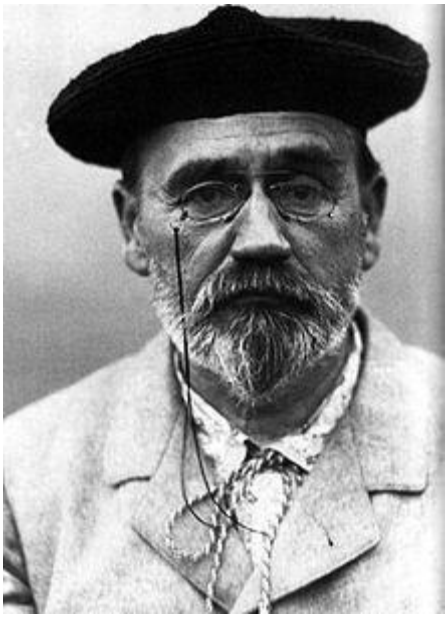

Emile ZOLA Journaliste, Ecrivain (1840/1902)

Guy de MAUPASSANT, écrivain (1850/1893)

Ce même sentiment de supériorité qui amenait Guy de MAUPASSANT à condamner les excès de la colonisation en Algérie tout en admettant que la terre entre les mains des colons donnerait « *ce qu'elle n'aurait jamais donné entre les mains des Arabes* ». Ou Emile ZOLA à écrire dans *Fécondité* : « *Demain ce royaume appartiendra au laboureur qui aura osé le prendre, s'y tailler à son gré un domaine aussi vaste que la force de son travail l'aura créé* ». Ou encore Paul ADAM à décrire en 1911 l'itinéraire de MEROT, un soldat antimilitariste et de conviction socialiste, qui s'est engagé dans l'armée d'Afrique par un besoin impératif d'argent. Persuadé comme ses amis de la CGT que « *nous exterminons ici de pauvres nègres inoffensifs pour le seul bénéfice de financiers louches* », MEROT finit par comprendre que « *la France de la Révolution, la France de la Liberté a le devoir d'affranchir des races innocentes et faibles* », « *de délivrer de l'esclavage des Ahmadou ou des Samory les Kanambous, les Bambaras, les Ouolofs et les Toucouleurs qui sont devenus nos soldats reconnaissants et fidèles* ». MEROT voudrait montrer cela au ''camarade JAURES '' et lui demander ensuite s'il blâme toujours les expéditions coloniales…

L'idéal assimilationniste qui puise ses racines dans l'héritage culturel d'une gauche cultivant de '' grands ancêtres '', les philosophes du 18e siècle, les révolutionnaires de 1789 et 1793, les combattants de la Commune et les fondateurs du socialisme moderne, rassemble ainsi radicaux, socialistes, francs-maçons et enseignants qui entendent faire jouir de cet héritage tous ceux qui ont la chance d'accéder à la culture française, et refusent l'affirmation selon laquelle l'indigène doit évoluer dans sa propre civilisation.
C'est Ernest LAVISSE qui écrit : « *Les Arabes sont de bons petits écoliers. Ils apprennent aussi bien que les petits Français. Cela prouve que notre France est bonne et généreuse pour les peuples qu'elle a soumis* ».
Ce sont de même ROGIE et DESPIQUES, dans un manuel de l'*Histoire de France* édité en 1905, qui affirment que la « *colonisation ne peut provoquer aucune protestation puisqu'elle est respectueuse de tous les droits de l'humanité* ».

Ernest LAVISSE, historien (1842/1922). Source Wiki : http://fr.wikipedia.org/wiki/Ernest_Lavisse

Cette image exaltante et généreuse qu'offrent les manuels républicains aux jeunes Français façonnera durablement leur imaginaire. Elle contribuera à forger un état d'esprit spontanément impérialiste. Seul JAURES échappe peut-être tardivement à cette imprégnation en estimant à la veille de la guerre que l'amenuisement d'une nation par une autre constitue une « *affaire DREYFUS permanente* » et en respectant dans Moulay HAFID le symbole de la souveraineté et de l'unité marocaine, alors qu'aux yeux des forces de gauche la monarchie ne peut qu'incarner des structures périmées.

Une telle attitude, sensible au pluralisme culturel, se trouve en fait à cette date partagée par tous ceux qui, à « droite », dénoncent les pratiques d'une politique d'administration directe et militent pour des formules plus souples, adaptées aux conditions particulières de chaque possession et respectueuses en même temps des coutumes indigènes. C'est au nom de ''l'utilité'' que ces hommes de « droite » critiquent en termes très vifs le jacobinisme assimilateur de la gauche. C'est avec une certaine forme de cynisme qu'ils condamnent le parasitisme colonial de l'Etat métropolitain et proposent des formules d'autonomie plus large.

A cet égard l'ouvrage de Jules HARMAND, publié en 1910 et intitulé *Colonisation et domination*, peut-être considéré comme la formulation la plus élaborée d'un impérialisme utilitaire, respectant l'autonomie et l'identité culturelle des peuples dominés pour assurer l'essentiel, à savoir l'intérêt économique. Rappelant la fameuse formule des encyclopédistes selon laquelle « *les colonies sont faites pour la métropole* » et soulignant qu'il ne fallait pas l'interpréter comme l'expression d'un égoïsme métropolitain, d'une exploitation inintelligente ou d'une volonté de maintenir les colonies en l'état de débilité permanente et de perpétuelle enfance, Jules HARMAND proposait certes « *de faire produire à nos possessions, pour l'intérêt il est vrai de la métropole, la plus grande somme d'utilité possible* », mais « *par le développement de leur propre fortune, par leur prospérité matérielle, par la satisfaction des besoins et des aspirations de leurs peuples* ».

« Il faut voir les choses comme elles sont et vouloir être sincère avec soi-même. Vanter sans cesse notre générosité, mettre toujours en avant notre libéralisme démocratique, ce n'est pas mauvais entre nous et peut être utile. Mais il faut mieux tâcher de conformer nos actes aux conditions même de la domination par conquête, laquelle n'est pas démocratique, et, sans user de ces hypocrisies misérables ni de ces ''mensonges de la civilisation'' qui ne trompent personne, chercher à la justifier pour l'utilité commune des conquérants et des sujets. Que les colonies soient faites pour la métropole, pour les avantages multiples et divers qu'elle entend tirer d'elles, c'est pourtant une chose évidente : si les colonies dont la fondation coûte presque toujours aux métropoles tant d'argent et de sacrifices et qui les exposent par ailleurs à de si grands risques, n'étaient pas faites en vue de leur servir, elles n'auraient aucune raison d'être, et l'on ne voit pas par quelle aberration les Etats civilisés se les disputeraient avec tant de jalouse âpreté. Comment se fait-il donc que ces maximes si naturelles prennent à nos yeux un certain aspect scandaleux et qu'en les énonçant on éprouve comme le besoin de s'en excuser ? Nous abordons ici la question de doctrine et de principe qu'il faut examiner avec attention. Importante pour toutes les nations cette question lest davantage encore pour celle qui, plus que les autres, a coutume de transporter dans la politique la logique excessive de son esprit ».

Jules HARMAND, Médecin, Explorateur et Diplomate (1845/1921). Source Wiki : http://fr.wikipedia.org/wiki/Jules_Harmand

Au nom de cette logique provocatrice, Jules HARMAND considérait que les établissements coloniaux ne faisaient pas partie du territoire national, qu'ils ne pouvaient pas être considérés comme étant la patrie et qu'il fallait donc séparer jusqu'à l'extrême limite du possible le gouvernement de ce qu'il appelait les *dominations* de celui de la métropole :

« *En limitant d'ailleurs ses efforts à l'indispensable,* ajoutait-il*, en renonçant à les éparpiller à la surface d'un univers profondément changé depuis l'époque de la marine à voiles et le développement des impérialismes nouveaux, le premier objectif qui s'impose à une métropole telle que la France est d'ordre négatif : elle a le devoir d'interdire autant qu'il est possible à ses Etablissements, quelles que soient leur situation, d'exercer une influence sur la politique générale de la nation souveraine et de son gouvernement. Elle doit également faire en sorte que ses Etablissements ne lui coûtent rien et ne l'affaiblissent pas en divertissant de sa défense continentale et navale essentielle les forces et les capitaux dont elle ne peut se passer.*

L'erreur consistait en fait à vouloir justifier la domination par les sentiments, à appliquer les idées de la Révolution française et considérer les habitants des colonies comme des *citoyens*, à étendre aux colonies l'indivisibilité dogmatique du territoire national.

L'assimilation, proposée par les héritiers de 1789 et qui avait pour base la foi préconçue en l'égalité de tous les hommes et leur rapide perfectionnement, était surtout pour Jules HARMAND un moyen de résoudre les contradictions du colonisateur, une chimère de nature à faire plus de mal aux peuples qui en « bénéficieraient » :

« Le conquérant ne doit se faire aucune illusion. Quelles que soient sa sagesse, son expérience, l'habilité de sa conduite et l'excellence de son gouvernement, il n'inspirera jamais à ceux qu'il prétend ainsi diriger, après les avoir vaincus et soumis, les sentiments d'affection instinctive et de solidarité volontaire qui font une nation. Ceux-ci ne peuvent s'obtenir que d'hommes peu différents les uns des autres par le sang et par la culture historique, par les mœurs et par l'idéal.
Même après une occupation séculaire, après que des périodes prolongées de paix et de sécurité auront amené les transformations désirables et désirées, et lié, dans toute la mesure où ils peuvent l'être, les intérêts des deux communautés juxtaposées, ce serait folie au conquérant de penser qu'il puisse être aimé, de s'aveugler au point de croire que la société dominée subira sa direction avec satisfaction et s'y abandonnera avec une entière confiance.
On ne saurait citer aucun exemple, et l'on peut hardiment assurer qu'il ne s'en présentera jamais, d'une conquête accomplie comme celles-ci sur des peuples séparés par des océans et des continents et qui, par la suite, n'ont avec leurs vainqueurs aucune espèce de communauté, qui soit acceptée par eux sans arrière-pensée. Si faibles ou si dégradés, si barbares que l'on suppose les vaincus, si mauvais que soient leurs chefs naturels, ou, au contraire, aussi civilisés à leur manière, aussi intelligents, ou bien aussi dépourvus de sens ethnique ou de patriotisme, de loyalisme féodal ou religieux à l'égard de leurs princes qu'on puisse se les imaginer, ils considèreront toujours le départ ou la disparition du pouvoir exotique comme une délivrance, et même, presque toujours et presque tous, le remplacement d'un maître étranger par un autre comme une espèce de libération ».

Vision tout à fait prémonitoire, qui amenait Jules HARMAND à proposer une politique d'association alliant le libéralisme et l'autocratie, prescrivant partout le respect scrupuleux des mœurs, des coutumes et des religions. En ne touchant pas aux habitudes et aux traditions des « sujets », en se servant au contraire de leur organisation pour réduire au minimum l'usage toujours stérile et coûteux de la force, en apportant l'ordre, la puissance mécanique, l'argent, le crédit, la science et l'hygiène, en ne prétendant pas imposer ses idées et ses institutions, en limitant aux maximum les contacts, en n'entendant par réaliser une égalité à jamais impossible, le conquérant rendrait la domination moins froissante, donc moins antipathique, moins messianique, donc plus durable. Telle fut notamment la politique menée par LYAUTEY au Maroc à cette date, une politique fondée sur le respect absolu et sincère de l'Islam ; sur la volonté de promouvoir entre les deux communautés une association, une interpénétration d'intérêts et de sentiments ; d'engager une coopération entre les forces vives du Maroc et une élite de fonctionnaires et de colons.

Maréchal Hubert LYAUTEY (1854/1934)

Paradoxe ? Ce furent les forces de gauche hostiles à l'Islam qui provoquèrent le départ de LYAUTEY et son remplacement par PETAIN, partisan d'une intensification des opérations militaires ! Ce furent les nationalistes marocains qui firent d'un homme de droite un des pôles auxquels ils se sont référés pour faire valoir la profondeur historique et la cohésion de leur civilisation….Et comme le souligne Daniel RIVET, « *après 1945, c'est peut-être le souvenir du Maréchal qui a retenu la droite d'aller trop loin dans l'imprécation contre un roi et dans la répression contre un peuple magnifié avec de tant de style par l'ancêtre héroïque, dont on prétendait avoir retenu la leçon et poursuivre l'exemple…* ».

A suivre : L'assimilation

NDLR : A cet article il est bon de rappeler une citation de Jules FERRY, en date du 28 janvier 1885 à l'Assemblée que Monsieur Pierre ANGLADE a eu la gentillesse de me transmettre : « *Est-ce que vous pouvez nier, est-ce que quelqu'un peut nier qu'il y a plus de justice, plus d'ordre matériel et moral, plus d'équité, plus de vertus sociales dans l'Afrique du Nord depuis que la France en a fait conquête ? Quand nous sommes allés à Alger pour détruire la piraterie, et assurer la liberté du commerce dans la Méditerranée, est-ce que nous faisions œuvre de forbans, de conquérants, de dévastateurs* ? ».

A cette époque il y avait un état d'esprit diamétralement opposé à celui que nous connaissons de nos jours celui de la décolonisation accompagné chez certains ; voire les mêmes ; de culpabilité allant jusqu'à la repentance.

Jules FERRY fait allusion à la piraterie. Justement l'élimination du « système de piraterie » de la Régence visait le contrôle du commerce méditerranéen : le rôle joué par le port de Marseille dans l'organisation et le financement de la campagne de l'été 1830 en est une parfaite démonstration. Quant on se rappelle leur comportement à notre arrivée, en 1962, ils avaient oublié ce détail !

5/ NOS DISPARUS (Sources Hervé CUESTA et Guy MONTANER)

-Dépôt de gerbes lors de la journée internationale des disparus, du 30 août 2014, à TOULON

Mise en ligne sur YOUTUBE : http://youtu.be/3qkyBDrpwi4

-Article du Journal ''La Provence'' : http://www.laprovence.com/article/papier/3022549/hommage-aux-disparus-de-la-guerre-dalgerie.html

Hommage aux disparus de la guerre d'Algérie :

A l'occasion de la ''Journée Internationale des victimes et disparues forcées'', une cérémonie, simple mais combien émouvante, a eu lieu à TOULON en hommage aux disparus de la guerre d'Algérie (1954/1962), en présence de nombreuses associations de rapatriés. En ce début septembre, voila 19 160 jours que des familles de pieds-noirs, des anciens départements français d'Alger-Oran-Constantine sont, sans nouvelles d'un être cher. 1632 personnes, Français d'Algérie, ont disparu. A ce chiffre s'ajoute 402 militaires.

Le 21 décembre 2010, l'ONU a initié et adopté une résolution par laquelle est instaurée cette ''Journée Internationale'' fixée au 30 août. Selon cette résolution, les gouvernements doivent prendre toutes les dispositions ou mesures appropriées pour la recherche, la localisation dans le dessein d'aboutir à une libération des personnes disparues.

François PAZ, du Comité de Liaison des Associations Nationales des Rapatriés (CLAN), organisateur de cette cérémonie toulonnaise dans son intervention lançait avec une émotion perceptible : ''Que sont devenus les nombreuses personnes enlevées ? Disparues ? Où se trouvent-elles ? Si elles sont décédées, où se trouve leur sépulture ?''.

Des participants portaient autour du cou des pancartes sur lesquelles des visages de disparus apparaissaient, accompagnés d'un message de douleur : ''Où sont-ils passés ? ''. Alain venu des Bouches du Rhône expliquait : « Toute la Provence en ce moment fête les 70 ans de la libération, un grand nombre parmi les disparus d'Algérie étaient de ces libérateurs venus avec l'armée d'Afrique ».

Après le dépôt des gerbes et une vibrante minute de silence, le ''Chant des Africains'' était entonné par tous les participants avec beaucoup d'émotion.

6/ Justice : l'ingénieur musulman n'aura finalement pas accès aux sites nucléaires

Le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a confirmé la décision d'EDF, qui avait refusé l'accès de sites nucléaires à un ingénieur musulman de 29 ans, invoquant alors le "secret défense".

L'ingénieur musulman qui s'est vu refuser l'accès à des sites nucléaires de la centrale de Nogent-sur-Seine en mars 2014, vient de voir cette décision confirmée par le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

La justice française, auprès de laquelle il avait intenté plusieurs recours, a expliqué que le jugement avait été maintenu notamment en raison "des liens étroits" que l'homme, âgé de 29 ans, aurait entretenu avec un "imam impliqué dans le recrutement" de jeunes jihadistes déployés en Irak pour combattre les troupes américaines.

"Il n'y a aucune preuve de ces supposés liens, cette décision qui s'appuie sur des affirmations non circonstanciées n'est pas digne d'un état de droit", a expliqué à l'AFP Sefen Guez Guez, l'avocat du Collectif contre l'islamophobie (CCIF), chargé de sa défense.

Un marathon judiciaire ...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite **:** http://www.france24.com/fr/20140903-france-justice-ingenieur-musulman-suspendu-acces-sites-nucleaires-edf-islam/

EPILOGUE PASCAL / SALAH BEY

Année 2008 = 27 175 habitants

A l'indépendance le village de PASCAL est devenu SALAH BEY. Qui était-il ?

SALAH BEY

SALAH Bey est né en 1725 à Izmir (en Turquie) et mort en 1792. Il était est le Bey de Constantine de 1771 à 1792 et l'un des plus célèbres Beys de la province. Sa gouvernance est marquée par des expéditions intérieures pour maintenir l'ordre dans la région, une participation victorieuse contre les Espagnols à Alger, en 1775 et des travaux d'urbanisme à Constantine.

La Régence ottomane d'Alger n'a pas été une histoire sans histoires, bien au contraire.
Tout au long des trois siècles durant lesquels les ottomans ont exercé leur autorité sur l'Algérie, la course au pouvoir, les troubles, les complots, et les assassinats n'ont jamais cessé.
Une longue liste de noms de Pachas, Deys, et Beys illustre bien cette période mouvementée. Certains n'ont gouverné que quelques heures avant d'être assassinés.

Constantine était choisie au 16^{e} siècle pour être la capitale du Beylik de l'Est. Plusieurs beys se succèdent sur ce Beylik dont l'un des plus célèbres est SALAH BEY, qui était un gouverneur remarquable. Il continue l'œuvre entreprise par ses prédécesseurs et il encourage l'expansion de la ville vers le nord.

SALAH débarque à Alger pour travailler chez un cafetier puis il s'engage dans la milice où il se fait remarquer lors de la campagne contre Tunis par son chef Ahmed El Colli. Ce dernier devenu Bey de Constantine, lui donne sa fille en mariage et le désigne en tant que son *Khalifa* qu'il le remplace en 1771. En 1775, il part au secours d'Alger menacée par les Espagnoles et revient victorieux de cette bataille. Il se porte également très ferme à l'égard de Tunis et oblige Hamouda Pacha a payé un fort tribut.

Il ordonne des grands travaux dans Constantine. Il restaure le pont romain d'El Kantara. Il organise l'enseignement dans Constantine et d'autres villes. Ainsi il construit les mosquées et les médersas de Salah Bey à Annaba et de Sidi El khatani et la médersa de la mosquée al-Akhdar à Constantine. Il édifie aux environs de la place du Souq al-'Asr, une médersa, une mosquée, un palais ainsi qu'un marché à Constantine. Il installe les Juifs, jusque-là dispersés, dans un quartier nouveau qui prend le nom de chara, situé dans le Nord de la ville de cette époque. Il développe le commerce, l'industrie, l'agriculture dans la région.

Le Pont d'El-Kantara de nos jours

SALAH Bey acquiert une notoriété et une popularité exceptionnelle. Il est considéré par les habitants de Constantine comme «le Bey des Beys»

Mais, en parallèle, il se fait également de nombreux ennemis parmi les tribus du Sud qu'il oblige à payer l'impôt. De nombreux chefs religieux s'opposent à son autorité. Une opposition qu'il n'hésitera pas à réprimer violemment.

Mais SALAH Bey mène également une lutte acharnée contre les marabouts ce qui provoquera sa perte.

Ses nombreux ennemis feront que le Dey d'Alger le destituera de son poste et nomme à sa place IBRAHIM Bey dit Bou Sbaâ. SALAH Bey n'hésitera pas à faire assassiner cet intrus et à entrer en conflit avec le pouvoir central à Alger.
Mais la nouvelle en ville divise la population en deux clans. Le premier décidé à venger IBRAHIM Bey, et l'autre à défendre la cause de SALAH Bey. Durant plusieurs jours la population s'affronte dans les rues de Constantine. Il y aura un grand nombre de morts et de blessés, sans avantage décisif poux aucun des deux partis.
Heureusement cela ne durera pas longtemps. Bientôt, le Dey d'Alger envoie un nouveau Bey pour Constantine, le Bey Hossein ben Hassan.
Il arrête SALAH Bey et le fait exécuter. C'était en 1792. SALAH Bey est depuis enterré au mausolée de Sidi El-Kettani. A côté de la mosquée du même nom que lui-même avait fait construire.
La légende attribue à ce drame le port des femmes constantinoises de la Mlaya (Haïk) noire en signe de deuil.

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO